Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 32 (1968)

Heft: 125-126

Artikel: Note sur le vocabulaire dialectal ou régional dans les œuvres littéraires au Moyen Âge

Autor: Lecoy, Félix

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399424

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTE SUR LE VOCABULAIRE DIALECTAL OU RÉGIONAL DANS LES ŒUVRES LITTÉRAIRES AU MOYEN AGE

En dépit de la forte tendance à l'unification qui caractérise le français, et cela, depuis le moyen âge sans doute, mais surtout depuis l'époque classique, il s'en faut de beaucoup que cette unification soit achevée, si tant est d'ailleurs qu'il s'agisse d'un mouvement ou d'un processus dont on puisse concevoir qu'il pourrait être mené à son terme. Les vigoureux moyens de centralisation que la civilisation moderne a créés ont bien aidé puissamment à cette sorte de nivellement des différents langages ; mais il n'en reste pas moins facile, aujourd'hui encore, de saisir chez les sujets parlants de très nettes variantes de phonétisme, de syntaxe et de vocabulaire; et s'il est plus délicat de faire des observations analogues sur la langue des écrivains modernes, nous verrons tout à l'heure que, sous certaines conditions, cela n'est pas tout à fait exclu, du moins en ce qui concerne le lexique, seul domaine dont nous nous occuperons ici. Parmi ces variantes possibles, les plus faciles à déceler ou à classer sont, en effet, les variantes lexicales, que nous qualifions aujourd'hui de régionales, mais qui remontent et se fondent, en dernière analyse, sur la différenciation dialectale de nos anciens parlers. Si donc le réseau, ou la trame, de ces dialectes peut encore apparaître à l'occasion, avec plus ou moins de netteté selon les cas, sous le vernis d'uniformité de la langue littéraire contemporaine, à plus forte raison devrait-on pouvoir reconnaître et localiser les variantes du même type, et probablement en plus grand nombre, que présentent les œuvres littéraires du moyen âge. Et l'on aperçoit du même coup l'intérêt qu'une telle recherche pourrait présenter pour l'histoire littéraire. Beaucoup d'œuvres de cette période nous ont été transmises, en effet, sans nom d'auteur, sans indication de date, sans mention de lieu d'origine, et la philologie a fait de grands efforts pour essayer, sinon de

dissiper tout à fait ces obscurités, du moins d'y jeter quelque lumière. Il n'est pas d'édition moderne de texte ancien qui ne s'orne d'une étude destinée à lever au moins un coin du voile qui enveloppe ces mystères. Ces études, il n'est pas question ici d'en discuter le bien-fondé. Disons seulement toutefois que le principe en est légitime, et que les résultats, trop souvent décevants, n'ont pas manqué cependant à l'occasion d'être positifs. Cependant, ces études se bornent la plupart du temps à faire intervenir des critères phonétiques, à la rigueur morphologiques. L'examen du vocabulaire y tient en général très peu de place. Nous voudrions montrer sur quelques exemples le parti que l'on peut tirer de cet examen. J'ajoute tout de suite, pour être juste, que des études de vocabulaire orientées vers la localisation de ce vocabulaire existent déjà, quoiqu'en petit nombre, et souvent dispersées. Certaines sont excellentes et, sans remonter bien haut, je signalerai ici le travail récent que M. H. Stimm vient de publier [1] sur le lexique de la *Passion de Sainte Catherine*, texte considéré en général comme poitevin, mais que certains traits de son vocabulaire invitent à attribuer au domaine franco-provençal.

Il est juste de dire aussi que si ces études ne sont pas à proprement parler difficiles, elles ne sont pas non plus très aisées à conduire. Nos ouvrages de référence lexicographique médiévale sont, en effet, avant tout, des dictionnaires, essentiellement le dictionnaire de Godefroy et le Tobler-Lommatzsch. Or le Tobler-Lommatzsch est un dictionnaire « littéraire » ; quant au Godefroy, s'il est d'une richesse incomparable par son ampleur et sa variété, chacun sait que l'or qu'il contient est mêlé d'une bourbe ou caché par une gangue qu'il faut soigneusement éliminer par un tamisage préalable, souvent délicat. Fort heureusement, nous disposons depuis quelque temps du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de M. von Wartburg, qui, très souvent, contribue efficacement à lever les difficultés.

Avant de passer aux exemples médiévaux que j'ai retenus, je voudrais en présenter ici quelques-uns que j'emprunte à des écrivains modernes. Ces exemples ont l'avantage que, dans ce cas, nous tenons (si je puis dire) les deux bouts de la chaîne, je veux dire que, connaissant l'auteur, nous connaissons aussi sa région d'origine et que, par conséquent, la concordance entre l'origine de l'auteur et l'origine de son écart linguistique est immédiate et incontestable. Ajoutons qu'à l'époque moderne, l'écart lin-

1. *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, LXXVI (1966), p. 291-311.

guistique peut être inconscient (c'est le cas le plus rare, alors qu'on peut penser que c'est, au contraire, le cas normal au moyen âge) — ou conscient (l'auteur visant à quelque effet de style ou de ton) : le départ entre les deux attitudes est parfois difficile à faire, mais nous ne nous occuperons pas de ce problème, malgré son importance en ce qui concerne le style ou le propos des auteurs eux-mêmes. Du point de vue où nous nous plaçons, cette différence est de peu de poids, l'écart, conscient ou inconscient, dans les deux hypothèses, révèle ou trahit, si l'on préfère, l'origine de l'auteur.

Voici tout d'abord quelques cas que je considère comme inconscients :

1) Quand Châteaubriand écrit dans son *Voyage en Amérique*[1] : « Nous avons déjeûné sous un vieux saule tout couvert de convolvulus, et rongé par de larges *potirons* », il emploie le mot *potiron*, qui désigne aujourd'hui une sorte de courge, avec le sens ancien de « champignon » ; mais ce n'est pas chez lui un archaïsme, il suffit de consulter le *FEW* à l'article *futur*[2] pour y voir que ce sens est encore bien vivant dans les parlers de l'Ouest de la France, et, plus précisément, en Haute Bretagne et dans l'Ille-et-Vilaine ; il s'agit donc, chez le noble vicomte, d'un trait du parler de son enfance.

2) Les mots locaux, régionaux ou dialectaux, comme on voudra, sont nombreux chez Balzac ; la plupart du temps, cependant, ils sont employés avec l'intention consciente et manifeste de souligner ou de renforcer la couleur locale d'une description ou d'une scène ; cette intention apparaît, en particulier, dans le fait que l'auteur les a expressément soulignés. En voici un, cependant, pour lequel Balzac ne semble pas avoir connu l'équivalent de la langue commune (ou peut-être n'a-t-il pas voulu l'employer) ; il s'agit de l'expression *truisse de chêne*, qui désigne ce que nos dictionnaires de l'usage commun appellent un « têtard », c'est-à-dire un arbre dont l'on coupe les branches et que l'on écime périodiquement ; là encore il suffit d'ouvrir le *FEW* à l'article **truko-*[3] pour constater que l'expression appartient aux pays du Maine, de l'Anjou et de la Sologne, c'est-à-dire à la région d'où Balzac était originaire. C'est un terme de la campagne que Balzac utilise sans précaution particulière, par exemple dans *Le Lys*

1. Cité par Littré à l'article *potiron*.
2. *FEW*, 3, 924 ou 19, 49.
3. *FEW*, 13, 2, 3.

dans la Vallée, dans les *Chouans*, dans ses *Études philosophiques*, dans *Louis Lambert*[1] ; ce n'est évidemment pas la vie parisienne qui aurait pu, sur ce point, redresser ou corriger le vocabulaire de sa jeunesse.

3) Enfin, j'ai montré, il y a quelque temps[2], que Taine utilisait, dans son *Voyage en Italie*, l'expression *en raie d'oignons*, au lieu et place de la forme normale *en rang d'oignons*, et qu'il tenait cet écart des parlers de l'Ardenne où il avait passé son enfance.

Peut-être ne sera-il pas inutile, afin de montrer le degré de résistance, à la fois puissante et insidieuse, de ce vocabulaire que l'on pourrait appeler vernaculaire, de citer ici le témoignage personnel de deux linguistes modernes, pourtant accoutumés à réfléchir sur leur propre parler. F. Brunot, dans une note du tome I de son *Histoire de la langue française*[3], déclare : « J'ai ignoré jusqu'à ces derniers temps [nous sommes en 1905 et F. Brunot était né en 1861] le nom français d'un reste de pomme à demi mangée ou d'une tige de chou. Je n'avais jamais entendu appeler le premier que *nâchon*, le second que *croche*... Pour mon compte, j'ai constaté que, après plus de vingt ans passés, sauf de courts séjours annuels, hors de ma province et loin de ma famille, j'use en parlant de plus de deux cents lotharingismes ». Et O. Bloch, de son côté, s'est aperçu trop tard, ainsi qu'il le déclare dans la préface de son *Atlas linguistique des Vosges méridionales*[4], que la question qu'il avait introduite dans son enquête, à savoir « arranger les vaches » (au lieu de, dit-il, « nettoyer l'écurie, faire la litière et donner le repas ») n'était pas du français commun, mais la simple transposition du parler de son pays natal. Le plus curieux, c'est qu'il ne semble pas avoir jamais connu l'expression de ce français commun qui lui avait échappée, et qui est (si je ne m'abuse pas moi-même) « soigner les vaches ».

Voici maintenant et toujours à titre d'échantillon rapide, quelques exemples de mots locaux ou dialectaux, employés consciemment, en vue d'effets divers, par des auteurs modernes.

1) Par deux fois, dans ses lettres à Sophie Volland (23 août 1759 et 22 sept. 1761), Diderot emploie le mot *vorde* pour désigner une certaine plante qui agrémentait les abords du château d'Isle, près de Vitry-le-

1. Ed. de la Pléiade, VII, 888 ; IX, 887 ; X, 385 et ailleurs.
2. *Mélanges... offerts à Mgr Pierre Gardette*, Strasbourg, 1966, p. 291.
3. P. 32, note 4.
4. P. XII.

François, où Sophie passait la belle saison : « Et puis une porte sur l'avenue, une autre sur le jardin et sur les *vordes* », ou bien « Adieu les petites causeries solitaires ! adieu la verdure des *vordes* ! » L'exemple est bien connu; il a déjà été relevé en passant dans l'*Histoire de la langue française* de Brunot, VI, 1245. Le mot lui-même est facile à identifier; c'est un terme spécifiquement franco-provençal, bourguignon et champenois qui est rangé sous le gaulois **worrike* dans le *FEW*, XIV, 633. Il n'est donc pas étonnant de le rencontrer sous la plume de Diderot, surtout dans une lettre, et l'on soupçonne, au reste, que c'était sans doute le propre terme qu'utilisaient les habitants du château, et leurs amis, pour désigner cette partie du domaine, qui pouvait être liée à certains souvenirs d'intimité. Le mot local revêt ici une sorte de valeur de complicité, d'entente tacite, de connivence qui est tout à fait en place. Chose curieuse, son interprétation soulève quelque difficulté. Les représentants de **worrike* s'appliquent, en général, au « saule », parfois à l'« osier », et ce sens ne paraît pas convenir, étant donné la disposition des lieux. Mais le hasard fait que nous sommes tombés ensemble, M. Wagner et moi, sur ce même petit problème, et M. Wagner a l'intention d'en poursuivre l'éclaircissement. Nous lui laisserons donc le plaisir d'en trouver la solution [1].

2) Je ne dirai que quelques mots d'un texte où les termes locaux apparaissent fréquemment, mais où cette fréquence s'explique sans peine par la nature même de ce texte, je veux parler de la *Vie d'Henri Brulard* de Stendhal. Je me contenterai de signaler ici, par ordre alphabétique, ceux que j'ai relevés, en ajoutant une glose qui, la plupart du temps, vient de Stendhal lui-même : *benne* [2] « seau où l'on déverse les eaux usées de la cuisine » ; *bet* [3] « homme grossier qui vient de la montagne de Gap » *boime* [4] « hypocrite doucereuse, jésuite femelle » ; le son des *clercs* [5], « glas funèbre » ; *chaplepans* [6] « cafard, exactement rongepain » ; *crinche* [7]

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, l'art. de M. Wagner a paru ici même, 31 (1967), p. 239-245. J'avais utilisé, pour les lettres à Sophie Volland, l'éd. d'André Babelon.

2. *Vie d'Henri Brulard*, éd. H. Debraye, Paris, Champion, 2 vol., 1913, I, 200; cf. *FEW*, I, 327.

3. *Ibid.*, I, 82, cf. Duraffour cité plus bas.

4. I, 177 et 197, cf. *FEW*, I, 426.

5. I, 55, cf. *FEW*, II, 746.

6. I, 200, cf. Duraffour.

7. I, 300, 302, cf. *FEW*, XVI, 394 et Duraffour.

« chétif, malingre » ; *crochon de pain* [1] « morceau de pain » ; *épinau* [2] « bâton noueux pris dans les haies d'aubépine » ; *éparvèrement, éparvérage* [3] « crépi qui recouvre les murs, les cloisons » ; *gippe* [4] « cloison formée par du plâtre et des briques posées de champ l'une sur l'autre » ; *happes* [5] « crampon de fer destiné à renforcer les cloisons » ; *hautaie* [6] « rangée d'arbres sur lesquels on cultive la vigne » ; *lardan* [7] « variété de raisin » ; *margageat* [8] « homme de peu, exactement crachat » ; *murger* [9] « tas de pierre de six à sept pieds de haut » ; *nioles* [10] « chose de rien, sans importance » ; *patet* [11] « qui porte une extrême attention aux petits détails, mesquin » ; *rache* [12] « teigne » ; *saint* [13] « cloche de la ville » ; *tiere* [14] « espace de terre cultivée entre deux hautains, c'est-à-dire entre deux rangées d'arbres portant de la vigne » ; *tourdre* [15] « grive ».

Tous ces mots se retrouvent dans le *FEW*, sauf *chaplepan* qui a échappé à M. von Wartburg; je n'ai pas réussi à y retrouver *épinau* non plus, mais c'est que j'ai probablement mal cherché. La plupart de ces locutions (mais non pas la totalité) ont fait l'objet d'un commentaire de Duraffour [16] (ce dont je ne me suis aperçu qu'après coup). Je n'ai pas besoin de dire que ce commentaire est excellent. Je me contente donc de quelques remarques supplémentaires. *Lardan* (non examiné par M. Duraffour) est presque certainement une faute de lecture des éditeurs (on sait que Stendhal avait une très mauvaise écriture) : il faut lire *lardau* (c'est la forme constante ailleurs); *margageat* est une forme aberrante;

1. I, 150, cf. *FEW*, II, 1584.
2. I, 209, absent de *FEW?*
3. I, 99, 155, cf. *FEW*, XVII, 172. Le premier exemple *éparvèrement* a été mal lu et transcrit *et particulièrement* dans l'éd. H. Debrave.
4. I, 37, 99, cf. *FEW*, IV, 356.
5. I, 37, cf. *FEW*, XVI, 176.
6. I, 201 ; II, 41, cf. *FEW*, I, 78.
7. I, 169, *FEW*, V, 189.
8. I, 309, *FEW*, VI, 321.
9. I, 201, *FEW*, VI, 3, 229.
10. II, 162, *FEW* VI, 70.
11. I, 94, *FEW*, XVI, 609.
12. I, 148, *FEW*, X, 86.
13. I, 221, 297, *FEW*, XI, 606.
14. I, 201, *FEW*, XVII, 325.
15. II, 40, 43, cf. lat. *turdus*, comme le dit Stendhal lui-même, dont la glose a été mal lue dans l'édition, page 43.
16. *Mélanges... Michaëlson*, p. 123-132.

les autres sources ne donnent que *margaillat*; *hautaie* est également inquiétant; on ne trouve partout que *hautin*; pour le *crochon de pain*, on peut se demander s'il faut y voir un dérivé de lat. *crŭsta* « croûte » (comme le propose Duraffour) ou une formation faite sur le thème de **cŭrticare* (solution du *FEW*). Quand à *crinche* « chétif, malingre », on ne trouve dans les relevés dialectaux que les formes *grinche* ou *gringe* avec la valeur de « grincheux », si bien que la nature exacte du mot reste douteuse. Ajoutons, pour terminer, que, dans les notes au manuscrit de Stendhal, Romain Colomb son cousin a parlé quelque part de *griches* [1], mot grenoblois qui désigne un petit pain de luxe.

3) Pour terminer enfin cet examen préalable, je voudrais descendre un peu plus bas encore et je m'adresse à un roman de Jean Giraudoux, *Juliette au pays des hommes*. La scène initiale du roman se déroule au bord d'une rivière où l'héroïne de l'aventure rejoint son fiancé qui pêche aux écrevisses. Giraudoux, on le sait, était limousin; la scène est censée se passer dans les environs immédiats d'Aigueperse. La rivière est bordée d'arbres, mais ces arbres ne sont pas ici des *aunes*; nous sommes au sud de la fameuse limite tracée autrefois par Jud, dans un article célèbre; ce sont donc des *vergnes* : « Le ruisseau soudain ne coulait plus; les vergnes ne bruissaient plus [2] »; et le mot revient une seconde fois un peu plus loin [3]. Si le lecteur français moyen, surtout s'il est de la moitié Nord du pays, est arrêté par le terme, les dictionnaires manuels courants le tirent ici d'affaire. Le vocable figure, en effet, dans le Littré et dans les différents Larousse (sans commentaire), dans le Darmesteter et Hatzfeld (qui le qualifie de dialectal), dans le Robert, enfin, et même dans le petit Robert qui lui accolent l'épithète de régional (et qui, entre parenthèses, ont tous deux, le grand et le petit, laissé échapper le délicieux exemple que nous venons de citer). Mais les choses ne s'arrêtent pas là. Gérard, le fiancé, pêche (j'allais dire naturellement) avec des balances interdites, c'est-à-dire des balances dont les mailles sont plus petites que les dimensions autorisées par la loi. Et la jeune fille est légèrement irritée à ce spectacle. Gérard même aggrave son cas, il fait un geste, et Juliette s'écrie [4] : « Voilà qu'il *chave* ! » Cette fois, nous sommes plus embarrassés. *Chaver* ne figure

1. *Ed. cit.*, II, 271.
2. P. 5 de la réédition du *Livre de Poche*.
3. P. 173.
4. P. 11.

dans aucun dictionnaire de la langue commune. Heureusement, Ruitton-Daget pour la Sologne et le Berry, et Jaubert pour le Centre de la France, nous apprennent que *chaver* veut dire « saisir à la main le poisson ou les écrevisses qui se sont réfugiés dans les *chaves*, c'est-à-dire les trous que l'eau courante a creusés sous la berge ». *Chaver* [1] est donc un terme technique local de braconnage. Et nous pourrions recueillir une ample moisson de termes analogues si nous nous adressions, par exemple, à certains romans de Maurice Genevoix. Mais, chez ce dernier auteur, l'emploi de ces mots correspond à l'intention de donner au récit comme une saveur de terroir. Chez Giraudoux, par contre, où le mot est isolé et jeté en passant comme sans y prendre garde, mis de surplus sur les lèvres d'une jeune bourgeoise fort riche, élevée dans la meilleure pension d'Aigueperse, il ne saurait être question de « couleur locale », il s'agit avant tout de surprendre, d'amuser le lecteur, et tout à la fois de le mystifier.

D'ailleurs, voici un second exemple où l'intention est plus claire encore. Un peu plus loin, toujours dans le même roman, Juliette fait à Paris connaissance d'un jeune prince russe exilé, Boris comme il se doit (nous sommes en 1923), lequel, pour témoigner des tendres sentiments qu'il nourrit à l'égard de la jeune fille, lui raconte des souvenirs d'enfance. Et voici entre autres la forme que prend cette confidence [2] : « Il lui confiait le dernier souvenir qu'il eût de sa mère, dans ce grand pré où elle était venue le voir jouer, et où la nourrice avait refusé de faire lever à coup de pioche la vache *brette*. » La vache *brette*, bien sûr, le romaniste étymologiste — et lui seul, d'ailleurs — y reconnaît ou croit devoir y reconnaître au premier coup d'œil une vache *bretonne*. Mais que vient faire une vache « bretonne » dans cette lointaine et impériale Russie ? La solution, là encore, est à chercher dans le parler local de l'auteur. Une vache *brette* est, dans le Poitou, la Gâtine, le Limousin (et plus loin encore vers le Sud) une « vache dont le veau a été sevré », une vache en lactation, et le *Larousse mensuel* de janvier 1913, p. 605 a même un article *brette* qui déclare : « En certaines régions, l'on désigne sous ce terme de « brette », *et quelle que soit la race*, la vache laitière, par opposition à la vache utilisée aux travaux des champs ». On voit ici à plein le jeu que joue l'auteur,

1. Le mot est enregistré dans le *FEW*, 2, 550, comme un représentant du lat. *cavare*. Je pense qu'il vaut mieux y voir un dénominal de *chave*, au sens indiqué ci-dessus.

2. P. 161-162.

le parti qu'il tire de son vocabulaire et le sourire qui n'a pas pu ne pas se former sur ses lèvres, lorsque le petit mot est tombé de sa plume pour se loger juste en fin de phrase, à la place de choix.

Venons-en maintenant aux textes médiévaux. Nous avons dit plus haut que l'emploi, disons stylistique, du vocabulaire dialectal ou régional y était sans doute plus rare que dans les textes modernes. En tout cas, il reste, pour nous, beaucoup plus difficile à déceler ou à interpréter. Je ne parlerai donc pas de cet aspect possible du problème qui nous occupe, bien que, soit dit en passant et sans insister, afin de ne pas soulever une mer de discussions, je suis à peu près persuadé que le choix du mot *graal* par Chrétien, mot qui est chez lui un nom commun, pour désigner son mystérieux récipient, serait ici à examiner. Le terme a, en effet, manifestement surpris et intrigué les lecteurs du Nord de la France ; il ne faisait pas partie de leur langage, il n'éveillait dans leur esprit aucune image claire ou précise, d'où la facilité avec laquelle il a été haussé à la dignité de nom propre, promotion qui avait l'avantage de couper court à toute difficulté d'interprétation, puisque l'on pouvait se représenter sous un nom propre à peu près tout ce que l'on voulait, calice, ciboire, patène, écuelle, etc... Mais le mot appartenait très certainement au vocabulaire, disons personnel ou régional, de Chrétien. A quel objet exact correspondait-il ? Il y a sur ce point, peut-être, quelque incertitude. Mais sur le fait de sa présence dans la région troyenne à l'époque médiévale, la répartition géographique de ses représentants actuels ne laisse pour ainsi dire aucun doute [1]. L'astucieux Champenois a donc choisi un mot de son parler, étranger à la langue littéraire, mot ambigu et incertain pour la majorité de ses lecteurs, et lorsque l'on connaît l'art avec lequel notre auteur sait ménager les surprises et voiler ses intentions, on sera tenté de penser que le jeu qu'il a joué ici est un jeu conscient et habile : en tout cas, à voir l'énorme littérature que le mot, et la chose, ont suscitée, on peut affirmer qu'il a atteint son but.

Mais passons sur un terrain plus solide. Le premier texte que je voudrais examiner est le *Florimont* d'Aimon de Varennes, daté de 1188. On a longuement discuté sur le pays d'origine de l'auteur. Le Varennes en question est-il le Varennes-en-Argonne, situé en pays lorrain, ou un

1. La documentation dans *FEW*, II, 1293 ; M. Roques, *Romance Philology*, IX (1955), p. 197-201 et Gossen, *Vox Romanica*, XVIII (1959), p. 177-219.

Varennes, voisin de Châtillon-sur-Azergues, dans la région lyonnaise ? L'éditeur du poème, A. Hilka, en 1932, s'était prononcé pour le premier. Mais déjà, dans son compte rendu de l'édition [1], M. A. Henry avait montré que c'était là une erreur pour ainsi dire manifeste, et les choses ont été définitivement mises au point par une note de Mgr Pierre Gardette [2]. Les arguments mis en œuvre au cours de la discussion sont d'ordre divers; chose curieuse, on n'a pour ainsi dire pas tenu compte du vocabulaire de l'œuvre. Or, comme nous allons le voir, il y a là un élément qui coupe court à toute hésitation.

La langue de l'auteur n'est cependant pas une langue dialectale, entendons-nous bien. Aimon de Varennes, quoique avec mauvaise humeur et en quelque sorte à son corps défendant [3], a l'ambition d'écrire dans la langue de France : tout compte fait, il y a assez bien réussi. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que son roman offre à l'enquêteur une abondante récolte de provincialismes ou de dialectalismes. Bien au contraire, les écarts par rapport à la norme sont assez rares. Mais il suffira qu'ils soient significatifs.

A vrai dire quelques-uns de ces écarts ont déjà été signalés : Hilka a remarqué les emplois de *conduit* « provision de bouche », de *oscure*, subst. « obscurité », de *larc*, adj. « généreux », de *meission* « dépense » [4], et du groupe de verbes *treillier*, *atreillier*, *entreiller* « pousser en treille », qu'il considère comme des valeurs propres au provençal; M. A. Henry a ajouté *escometre*, au sens de « défier, provoquer », qui est également provençal, et non français. Nous ne reviendrons pas sur ces mots. Nous nous contenterons de noter qu'ils témoignent pour le vocabulaire d'Aimon de Varennes d'une certaine orientation vers le sud du domaine gallo-roman; mais il faut ajouter tout de suite que cette orientation peut être due à une influence littéraire et conditionnée, par exemple, par un choix de lectures.

1. *Romania*, 61 (1935), p. 363-373.

2. Parue également dans la *Romania*, 77 (1956), p. 506-510. Cf. encore A. Fourrier, *Le courant réaliste dans le roman courtois*, Paris, 1960, p. 460-471.

3. Cf. les déclarations de l'auteur lui-même v. 14-16 et surtout 13607-636.

4. Pour *meission* je reproduis l'opinion de Hilka, qui savait fort bien l'ancien français. En fait, *meission* est également franco-provençal. Le *FEW*, VI, 2e p., p. 174 note 1, a contesté le caractère dialectal ou régional du mot sur le vu des nombreux *missions* « dépense » que l'on rencontre au Nord du territoire gallo-roman. Son objection a sans doute quelque poids. On notera cependant qu'on ne rencontre au Nord que la forme à vocalisme savant *mission* et que, de toutes façons le mot n'y fait pas partie de la langue littéraire.

Nous allons ajouter à cette liste une quinzaine de mots que nous classerons, en gros, si je puis dire, par ordre de valeur probante; c'est-à-dire que nous terminerons par les mots spécifiquement franco-provençaux.

A) Voici d'abord deux mots, dont le caractère régional (mais au sens large du terme) est bien marqué. Le premier est connu; il s'agit du verbe *soi coisier* (**quietare*) au sens de « se taire ». Ce sens précis n'est pas toujours facile à distinguer de la valeur « se tenir tranquille, s'apaiser »; mais, si l'on fait la distinction, on constate que les exemples fournis par le Godefroy et le Tobler-Lommatzsch sont tous tirés de textes originaires de l'Est et du Sud-Est de la France. Le mot figure, en particulier, dans le légendier de la B. N. fr. 818 (qui est d'origine lyonnaise, en tout cas franco-provençale) et dans l'*Isopet* de Lyon. Aimon l'emploi deux fois, dans un contexte qui ne laisse place à aucun doute sur sa valeur : au vers 9668 *Cleomatans aprés parla Et Eleminos se coisa* et au vers 11375 *Telz ot parlé qui se coisa*. Je me contenterai de rappeler la note du *FEW* à propos de ce mot : « Sur un large territoire à l'Est (lorrain, franc-comtois, bourguignon, franco-provençal, dauphinois) le verbe **quietare* a pris le sens de « faire taire, se taire » et a éliminé *tacere* ». La situation semble donc avoir été la même dès la fin du XIIe siècle. — Le second mot est plus rare. Il s'agit du substantif *cloison* employé avec le sens de « enceinte fortifiée ». Dans ce sens, dit le *FEW* II, 752, le mot se rencontre en anc. fr. En fait, les exemples du Godefroy localisables sont en majorité de l'Ouest de la France : *Chronique des ducs de Normandie* de Benoit, *Ovide moralisé*, traduction de Tite-Live de Pierre Bersuire (né à Saint-Pierre-du-Chemin, en Vendée) ou bien ce sont des textes d'archives ou juridiques originaires de Tours, d'Angers, d'Angoulême. Le Tobler-Lommatzsch ajoute un exemple, moins net d'ailleurs, de Guillaume de Lorris, dont le vocabulaire (comme celui de Jean de Meun) est légèrement teinté de provincialismes. Mais il faut ajouter que le mot n'est pas spécifiquement un mot de l'Ouest : il est dans *Renart le Contrefait* (dont l'auteur était de Troyes en Champagne), dans le *Joufroi*, et Godefroy a enregistré également des textes d'archives originaires de l'Aube et de la Côte d'Or; on parle aussi, dans le cartulaire de Neuchâtel-Comté, de la *cloison* (c'est-à-dire de l'enceinte) de Héricourt, dans la Haute-Saône. Il s'agit donc d'un mot périphérique que la langue commune n'a pas admis. Aujourd'hui encore, au sens de « clôture, enceinte », il est localisé, d'après le *FEW*, dans le Vivarais, le Velay et le franco-provençal.

B) Nous passons maintenant à des mots qui, comme ceux qu'avait

relevés Hilka, sont tournés vers le Midi de la France. Au vers 4050, l'auteur parle de la *force de Duras*; il entend par là la « forteresse, le château de Durazzo ». Godefroy n'a que cet exemple, le Tobler-Lommatzsch ne l'a même pas repris. Il s'agit d'un provençalisme caractérisé; en provençal seulement, en effet, *forsa* peut signifier « château, maison forte » et tous les exemples latins de *fortia* de Du Cange ou de Niemeyer sont méridionaux. — Au vers 7876, l'auteur fait dire à son héroïne Romadanaple : « *De s'amor pas ne me vain* « je ne me vante pas de son amour, je ne prétends pas que je l'aime », employant un verbe *soi vaner*, totalement inconnu du fr., qui ne possède que le représentant de *vanitare* > (*soi*) *vanter*. En provençal, au contraire, *vanar* est très fréquent, ainsi que les autres mots du groupe : *vanaire*, *vanansa*, *vanamen*, *vaneza* et le doublet *vaneiar*. Hilka, qui avait déclaré, p. XXXIV de son introduction, que *je me vain* était formé « avec hardiesse » (kühn gebildet) sur *soi vanter*, est venu à résipiscence et a reconnu le caractère provençal du mot dans ses notes. — *Taindre* de lat. *tangere*, est très rare en anc. fr., au point que Godefroy n'a pas d'article pour ce mot. Encore ne le trouve-t-on que dans des locutions impersonnelles du type : *A moi que taint* ? « Qu'est-ce que cela peut bien me faire, en quoi cela me touche-t-il ? » *Tanher* est, au contraire, fréquent en provençal, même en emploi personnel. Ce dernier emploi, inconnu du français, se retrouve deux fois dans le *Florimont*, aux vers 7496 et 9124. — L'adjectif *mal*, en provençal, peut avoir le sens de « irrité, fâché, mal disposé, hostile »; Aimon emploie le mot avec ce sens une fois, au vers 11310. Il est vrai que le Tobler-Lommatzsch a cité un exemple analogue dans le roman d'*Escanor* de Girard d'Amiens (v. 1160). — Enfin, bien qu'il s'agisse de mots grammaticaux, il y a lieu de signaler ici l'emploi de *mentres que* (3 fois) au sens de « pendant que... tandis que... » (le français ne connaît que *dementres que...*), *si tot* (5 fois) au sens de « bien que... », particulier lui aussi au provençal. — Peut-être peut-on y ajouter encore que le vocable *mot* se trouve onze fois à la rime dans le *Florimont*, toujours en *o* fermé, comme en provençal (au moins en principe), alors que le français ne connaît que l'*o* ouvert (sauf dans les textes de l'Ouest, *Roman de Troie*, Beroul, Guillaume de Saint Pere, et, une fois, dans le *Comput* de Philippe de Thaon).

C) Il y a lieu de signaler maintenant un mot qui mérite quelque attention. A un certain moment de l'aventure, Florimont se déguise en tailleur pour parvenir auprès de sa belle et, quand il pénètre dans l'appartement des femmes, il tient à la main des *sezoires*, c'est-à-dire des

cisoires, autrement dit des ciseaux. — Le *FEW* II, 41 ne connaît que *cisoires*, fém. pl. « gros ciseaux de chaudronnier, tôlier, etc... (depuis 1642) ». Les exemples anciens réunis par Godefroy lui ont échappé. Le Tobler-Lommatzsch, outre un extrait du glossaire publié par Thurot et où *cisoire* glose *forpex*, c'est-à-dire « tenailles », n'a qu'un exemple du mot, exemple qui figure également chez Godefroy, mais qui est à supprimer, car il provient d'une mauvaise leçon [1]. Godefroy, lui, mis à part son exemple fautif et les exemples du *Florimont*, ne fournit que quatre textes, très dispersés dans le temps et l'espace et dont on ne peut tirer grand'chose sinon que le mot n'y désigne sans doute pas des ciseaux de tailleur ou de femme (sauf dans le plus récent de ces textes, un sermon joyeux du XVIe siècle), mais plutôt les cisailles des travailleurs du métal (orfèvre ou forgeron) et que, vraisemblablement, le mot n'appartenait pas à la langue commune. Celle-ci emploie, en effet, normalement (et les exemples cette fois sont nombreux) le terme *forces*, de *forfex* (ou son diminutif *forcette*), lequel a d'ailleurs et dès l'origine comme concurrent *ciseaus*, qui finira par l'emporter sur lui. *Cisoires* semble avoir été, de tout temps, un mot technique, d'où la rareté, pour ne pas dire l'absence, des témoignages dans les œuvres littéraires. La question est de savoir pourquoi et dans quelle condition Aimon l'a employé. On ne peut faire à ce propos que des hypothèses, faute de documents. En voici une. Les représentants du lat. *caesoria* sont particulièrement nombreux, aujourd'hui encore, dans l'Italie du Nord, avec une pointe vers la Toscane (*cesoje*) où le mot est peut-être emprunté (le terme normal y est, en effet, *forbici*); il est possible que cette aire se soit prolongée autrefois vers le franco-provençal : notre auteur aurait alors employé, avec un léger faux-sens, l'équivalent français d'une forme de son parler. J'ajoute que dans le sermon joyeux rappelé ci-dessus, le seul texte où *cisoire* signifie, comme chez Aimon de Varennes, « ciseaux de tailleur », le mot, qui est en fin de vers, fausse la rime et que, de plus, la pièce, dans l'unique exemplaire qui nous l'a conservée, a été imprimée à Lyon en 1619. S'il n'y a là qu'une coïncidence, il faut avouer qu'elle est curieuse.

Je place ici aussi l'examen d'un autre mot qui fait difficulté. Aux vers 2557-2566, l'auteur déclare que l'amour est comme une fontaine :

1. Il s'agit d'un vers du *Roman d'Alexandre* dans le texte publié par Michelant. Mais les bons manuscrits portent, non pas *cisoire*, mais *soioire* « scie », qui, seul, convient au sens.

l'eau qu'on y puise est douce et agréable, si on ne la trouble pas; mais, ajoute-t-il, « celui qui la *chaucire* et qui la trouble ne peut plus en boire ». *Chaucirer*, lat. *calcitrare* est rare en fr., mais il existe; la forme courante est *eschaucirer*; toutefois le verbe est intransitif et signifie toujours « ruer » (en parlant d'un cheval), sens qui ne convient pas ici. Le passage a embarrassé les scribes, et la plupart d'entre eux ont remplacé le mot par des absurdités. Hilka traduit, dans son glossaire, par « repousser, rejeter » (fortstossen, abweisen), ce qui n'offre pas de sens non plus. Je crois qu'il faut comprendre « piétiner, patauger », et voici peut-être comment. Le type *chaucirer*, *eschaucirer* est bien attesté dans la France du Nord, mais il est inconnu partout ailleurs. Aimon connaissait le mot, mais peut-être pas très bien; et il a pu soit y voir, à tort, un élargissement du type *chauchier*, lat. *calcare*, qui existait dans son parler, soit le confondre ou le mettre en parallèle avec des formations hybrides, du type de l'italien *calpestare* « fouler aux pieds » et dont certaines se rencontrent en franco-provençal : les anciens textes vaudois connaissent, par exemple, *calpisar* et Veÿ a relevé, au XVIIe siècle, à Saint-Étienne, *chopissie*, avec le même sens (cf. *FEW*, II, 65).

D) Et nous en arrivons maintenant à des mots, ou à des formes, qui portent la marque du franco-provençal.

1) Notre texte fournit au moins dix exemples de la variante *homenaige* (pour *homage*). Le Tobler-Lommatzsch a réuni *homage* et *homenage* sous la même rubrique et déclare que *homenage* est rare. Il n'en cite, en effet, que trois exemples (outre ceux du *Florimont*), dans la *Chronique des ducs de Normandie* de Benoit, dans *Troie* et dans *Thèbes*. Godefroy, lui, a un article spécial *homenaige*, où l'on trouvera treize textes d'archives (outre l'exemple de Benoit et un exemple du *Girart de Roussillon* [1]). De ces treize textes, la plupart viennent également de l'Ouest de la France; deux cependant proviennent de la Chambre des Comptes de Dole, un autre d'Autun. Le *FEW*, IV, 456, a bien vu la répartition géographique des deux formes, et il précise *homenage* : Haute-Bretagne, Maine, Touraine, Orléans, Bourgogne, Franche-Comté. Malheureusement il ne cite pas le *Florimont*. Nous sommes donc en présence d'un de ces termes, ici d'une forme, que nous avons qualifiés de périphériques, et jusqu'à présent rien de nouveau. Mais Aimon de Varennes emploie une fois, au vers 1633,

1. Le glossaire de l'éd. Hackett relève quatre fois la forme *omenage*, groupée avec la forme *omage*.

une autre variante, à savoir *omenei*, qui ne figure que dans les deux manuscrits conservateurs, les autres copies portant toutes, au lieu et place, *omage* ou *omenage*, sauf le B. N. fr. 353 (un excellent texte), qui donne une troisième variante, à savoir *omenes*. Le *FEW* n'a pas relevé l'*omenei* du *Florimont* ni sa variante *omenes* (et c'est dommage); mais il signale, en provençal, d'après Levy et Brunel, des types *omenes* et *omenesc* « hommage » ; cependant il a, ici encore, oublié le précieux Godefroy qui enregistre un *homenes* à Dole (en 1281), et un *homenoys* à Besançon (en 1287). Nous ne chercherons pas à élucider le mode de formation de ces dérivés; nous nous contenterons de penser qu'il s'agit de formations méridionales qui pouvaient remonter jusqu'en Franche-Comté, au moins pour *omenes* et *omenesc*. Mais la forme *omenei* du *Florimont* est plus intéressante encore. Je ne sais s'il faut la mettre en rapport avec le *homenoys* bisontin de 1287, qui est orthographié par une *s*. Je ne vois pas non plus clairement le rapport qu'elle a, peut-être, avec le latin médiéval si fréquent *hominium*, qui a le même sens. Tout ce que l'on peut dire, c'est que nous avons certainement affaire à une forme franco-provençale, ne serait-ce qu'à cause de son vocalisme final et accentué en *-ei*.

2) Au vers 4309, Aimon emploie la forme *saugier* pour désigner le « saule ». Il suffit de jeter un coup d'œil sur le *FEW* XI, 101 pour voir que les représentants à sonore du lat. *salicem* sont caractéristiques du franco-provençal (pour un terme de ce type, l'emprunt à un parler méridional étant pratiquement exclu) et qu'ils s'opposent, en particulier, aux formes de l'Est, qui sont en sourde. Le dérivé en *-ier* que représente *saugier* a malheureusement échappé à M. von Wartburg; mais il donne des exemples de la même formation (avec sourde) pour le lorrain, le vosgien et même pour Bournois et Montbéliard, où le français local emploie même la forme *saulier*, pour « saule ». L'exemple d'Aimon montre qu'au moyen âge le type en *-ier* descendait jusque dans le lyonnais, mais accolé au radical en sonore issu de *salicem*.

3) Au vers 8976, il est question du *glandus* d'un grand chêne. Le mot étant à la rime, il a subsisté dans tous les manuscrits (sauf un, qui a une leçon refaite et absurde). C'est le seul exemple (et pour cause) qu'ont enregistré le Godefroy et le Tobler-Lommatzsch et il est peu exact de le qualifier d'*anc. fr.* comme le fait le *FEW*. En réalité, il s'agit d'un mot dialectal : *anc. franco-provençal* (ou *anc. lyonnais*) eût été plus juste. Le même *FEW* nous apprend, en effet, que le dérivé en *-uceus* de *glans* a été encore relevé, de nos jours, en Saône-et-Loire, en Bresse chalonnaise

et à Mouthier-en-Bresse. La formation se retrouve aussi dans le Berry ou en Aveyron, mais pour ce mot également, il ne s'aurait s'agir, dans le *Florimont*, d'un emprunt littéraire.

4) Aimon de Varennes emploie deux fois *escondre* (2186, 2876) « cacher ». Le *FEW* qualifie le mot d'*anc. fr.*, mais déclare, dans son commentaire : « Aujourd'hui le mot, dans sa signification première, a complètement disparu du Nord de la France ». Et il est bien vrai que l'absence de représentants modernes du type, dans le Nord, s'oppose à leur relative fréquence dans la région franco-provençale (nous ne parlons pas ici du provençal). Mais c'est une question de savoir, justement, si le mot a jamais été vraiment français du Nord ou, du moins, s'il l'était encore à l'époque classique médiévale. Si nous groupons tous les exemples réunis par le Godefroy et le Tobler-Lommatzsch, non seulement pour *escondre*, mais pour les dérivés ou locutions *en escondut*, *en escondit*, *escon-duement* « en cachette » et *escondaille* « cachette », nous arrivons à un total de quinze sans compter le *Florimont*. Mais sur ces quinze exemples : deux sont extraits de la *Prise de Pampelune* (texte franco-italien) et sont, par conséquent, à écarter ; quatre sont extraits du légendier en prose de la B. N. fr. 818 (texte lyonnais bien connu) ; un autre est tiré du légendier en prose de la B. N. fr. 423, qui est fortement apparenté au 818 et lyonnais, lui aussi, très probablement [1] ; deux autres proviennent de l'*Isopet* de Lyon ; un autre a été rencontré dans un texte d'archives provenant du seigneur de Granson (canton de Neuchâtel) ; un autre encore est emprunté à la traduction du *Nouveau Testament* de Pierre Forget : or il s'agit de la célèbre traduction de la Bible, la première imprimée en France, dont le *Nouveau Testament* a paru à Lyon, sans date, mais entre 1476 et 1478, et dont les auteurs, Julien Macho et Pierre Forget, étaient deux Augustins lyonnais ; deux autres exemples, enfin, proviennent de la vie en prose d'*Amis et Amiles*, publiée autrefois par Moland et d'Héricault d'après le seul manuscrit connu, le B. N. fr. 25438 ; la langue de cette version n'a jamais été étudiée, à ma connaissance ; mais comme on y rencontre, en abondance, des subjonctifs de la première conjugaison en *-oit*, et que l'on y relève l'emploi de la préposition *deviron*, forme extrêmement rare et dont les seuls autres exemples se trouvent chez le bisontin Jean Priorat, on n'hésitera pas à voir dans ce texte, un texte franc-comtois, du moins par son auteur. Ainsi donc, sur treize témoins

1. Cf. P. Meyer, *Hist. Litt. de la France*, 33, 445.

(j'écarte les deux exemples franco-italiens), onze apparaissent dans des textes fortement régionalisés (je ne dis pas dialectaux), et ces onze textes proviennent du domaine franco-provençal. Il y a, malheureusement, un résidu. Deux exemples tombent en dehors de nos limites : le premier figure dans la *Chanson d'Antioche* [1], le second dans le roman anglo-normand de *Horn* (v. 4092). Il serait trop long d'en entreprendre ici la discussion. Je ne pense pas qu'ils suffisent à infirmer la conclusion que l'emploi d'*escondre* par Aimon de Varennes dans son *Florimont* est un trait du langage de sa région.

5) Enfin les vers 6293-6295 se présentent ainsi dans l'édition de Hilka :

Le Povre Perdu apala
Li rois et lez lui l'*acyta*
Et le prince dejoste lui.

Par un de ces lapsus, auxquels nous sommes tous exposés, Hilka a traduit *acyter*, dans son glossaire, par « heranwinken, entbieten », c'est-à-dire « appeler auprès de soi d'un geste, faire venir ». Il a évidemment vu dans le verbe un représentant (non attesté ailleurs) d'un latin non attesté non plus **adcitare*, de *citare* « convoquer, appeler ». Et le malheur veut que cet *acyter* fantômatique soit passé dans le *FEW* II, 717. Pourtant, Godefroy donnait déjà la solution du passage. Disons cependant, pour être juste, que Hilka avait des excuses. Les copistes médiévaux ont été, eux aussi, arrêtés par ce verbe, et les variantes des manuscrits révèlent leur désarroi. Mais un groupe de bons témoins indiquaient le sens ; six manuscrits sur treize fournissaient, en effet, la leçon (qui n'est que le doublet de la leçon imprimée du manuscrit de base) *et lez lui l'aseta* (sans compter ceux qui, francisant le texte, portent *et lez lui assis l'a*), c'est-à-dire : « Le roi appela le Povre Perdu et le fit asseoir à côté de lui ». *Asiter* et *aseter* ne sont que les deux variantes d'un même verbe, le représentant d'un **asseditare*, dont chacun sait, depuis une étude classique de Jaberg, que c'est un type franco-provençal par excellence, cf. *FEW* XI, 402. Godefroy a d'ailleurs un article *asseter*, où il a enregistré notre passage, mais dont tous les autres exemples, cela va sans dire, sont originaires du Sud-Est du domaine français. Et avec *asiter*, Aimon de Varennes utilise, une fois de plus, un mot de son parler lyonnais.

Nous en avons ainsi terminé avec cet examen, rapide d'ailleurs, du

1. Cf. Godefroy, III, 420 a ; je n'ai pas pu retrouver le passage.

vocabulaire du *Florimont*. De cet examen, on peut tirer quelque conclusion. Aimon de Varennes, lyonnais, écrit en français ; mais le français n'est pas sa langue ; il le sait, il le sent, et il se plaint de la nécessité où il se trouve d'utiliser ce langage pour lui étranger ; il se plaint aussi de la peine que cela lui donne. A peu près vers le même temps, en des vers célèbres, Conon de Béthune exprimait, de son côté, le dépit qu'il ressentait devant les moqueries que lui attirait « sa parole non française ». Mais Aimon était encore moins bien partagé que le baron picard ; son franco-provençal était fort éloigné de la langue littéraire commune, et lui-même, peut-être, ne connaissait pas la France. De toutes façons, il reste ce que l'on peut appeler un « provincial », et son langage, malgré le talent et les efforts de l'auteur, s'en ressent. Nous n'avons examiné que quelques mots particulièrement frappants, et il est difficile d'aller plus loin sans de longues recherches dans l'état actuel de nos connaissances sur le vocabulaire médiéval, dont l'inventaire, sans doute, est à peu près fait, mais dont la description et le classement attendent encore qu'on les entreprenne. Il saute aux yeux, cependant, que le vocabulaire du *Florimont* est sensiblement différent de ce que l'on peut appeler le vocabulaire du roman médiéval classique, tel qu'on le trouve constitué (avec des nuances, bien sûr) chez Chrétien, chez Gautier d'Arras, chez Jean Renart même, puis tout au long du XIIIe siècle, au cours duquel le poids de la tradition littéraire se maintiendra. Ce caractère provincial de notre auteur se manifeste, en premier lieu, en ce qu'il utilise un certain nombre de mots que nous avons appelés périphériques, comme *coisier*, comme *cloison*, comme *conduit*, au sens de « provision de bouche », mots que connaissent et emploient les grandes œuvres, légèrement excentriques elles aussi, du milieu du siècle, telles que *Thèbes*, *Troie*, la *Chronique des ducs de Normandie*, mais que déjà Wace ou l'*Enéas* refusent, mots qui se retrouveront dans un autre roman, plus tardif, mais lui aussi en dehors de la grande tradition, le *Joufroi*, mots que la langue littéraire commune aurait sans doute pu accepter, mais qu'en fait elle n'utilise pas. Un second groupe de mots témoigne d'une orientation lexicale quelque peu hésitante chez ce lyonnais, intermédiaire géographiquement et linguistiquement entre le Nord et le Sud ; ce sont les mots qui appartiennent au domaine provençal, quelle que soit la façon, inconnue pour nous d'ailleurs, dont ces mots ont pénétré dans son vocabulaire littéraire : connaissance directe des parlers méridionaux, extension qui a pu se réaliser de proche en proche, pratique des œuvres ou de l'écrit. C'est dans ce groupe que rentrent des

vocables comme *oscure*, *meission*, *escometre*, *soi vaner*, *force*, et même des mots grammaticaux comme *mentres que* ou *si tot*. Enfin, notre auteur n'a pas réussi à se débarrasser ou à se passer de mots d'extension plus restreinte encore, mots qui faisaient partie de son vocabulaire régional et qui révèlent son pays d'origine : et c'est là que nous rencontrons *escondre*, *glanduz*, *omenei*, *aciter*, *saugier* et quelques autres. Il n'y a d'ailleurs pas lieu de se dissimuler le caractère grossier et imparfait de l'analyse rapide que nous venons de tenter. Il faudrait travailler sur un groupe de textes plus vaste et sur un échantillonnage de mots plus riche. Mais je pense que j'en ai dit assez pour montrer l'intérêt que présenteraient des recherches qui intéresseraient à la fois la lexicographie, la dialectologie et, risquons le mot, la stylistique.

Il me reste très peu de place pour parler du second texte dont je m'étais proposé de dire quelques mots, à savoir l'*Ovide moralisé*, texte dont le vocabulaire est d'une richesse et d'une variété extraordinaires.

Il se pose, en particulier, pour ce poème une question analogue à celle qu'a soulevée le *Florimont* ; je veux parler de sa région d'origine. A. Thomas nous dit, en passant [1], qu'il considérait l'œuvre comme poitevine. Par contre, l'éditeur de l'*Ovide moralisé*, De Boer, a déclaré que pour lui, vu l'étude des rimes, l'auteur était né dans le Sud-Est de la France du Nord, probablement en Bourgogne [2]. La vérité m'oblige à dire que c'est A. Thomas qui avait raison : si l'auteur de l'*Ovide moralisé* n'est peut-être pas originaire du Poitou, il était certainement né dans l'Ouest de la France, et au Sud de la Loire. Les quelques mots que nous allons examiner rapidement vont le prouver surabondamment. Je n'en prends que sept, mais ce nombre pourrait être facilement augmenté.

1) L'auteur fait un fréquent usage du verbe *essabouir* (var. *assabouir*) et de son participe *essaboui* « ébloui, interdit, stupéfait ». Les exemples du Godefroy et du Tobler-Lommatzsch viennent tous de l'Ouest : *Bible* de Macé de la Charité, *Roman de la Rose*, 1re et 2e parties, auxquels il convient d'ajouter au moins *Thèbes*, II, p. 90, v. 9545. Langlois avait déjà constaté le caractère régional du mot (note au vers 2768 de son édition de la *Rose*). Il ne semble pas que le *FEW* l'ait recueilli [3] ; du moins, je ne

1. *Romania*, 42 (1912), p. 72 et 400.
2. Tome I, 1915, p. 10, affirmation reprise au tome III, 1931, p. 4-6.
3. Depuis que ces lignes ont été écrites, le fasc. 120 du *FEW* a paru. Il enregistre, XXI, 328, *essaboïr* parmi les mots d'origine inconnue ou douteuse.

l'y ai pas trouvé. Mais on le rencontre dans les parlers actuels, et il a été signalé dans le Vendômois (Martellière), dans le Gâtinais (Roux), en Touraine (Rougé), en Sologne (Hubert-Fillay et Ruitton-Daget), dans le Berry (Ruitton-Daget), dans le « centre » de la France (Jaubert) et jusque dans le Beaujolais (à Villié-Morgon, de Villié et à Lantigné, Descroix). C'est d'ailleurs bien un mot du Centre-Ouest, et il ne semble pas avoir jamais franchi la Saône.

2) On trouve, dans le poème, au moins une fois *courture* (VII, 802), doublet de *couverture* et *cortoir* (VIII, 2973), doublet de l'anc. fr. *covertoir*. Pour une fois, les deux formes ont échappé à Godefroy; aussi ne sont-elles non plus ni dans le Tobler-Lommatzsch ni dans le *FEW*. Mais le *FEW* II, 1151, sous *coopertorium*, a relevé, dans les parlers modernes, une forme syncopée du type *couvertoir* à savoir *courtoir* : elle est localisée dans la Saintonge, le Poitou, la Gâtine, la Vendée et l'Anjou.

3) Notre auteur emploie fréquemment le verbe *actefier* qui est un terme d'agriculture et qui a le sens de « planter, faire pousser, favoriser la croissance ». Les exemples du Godefroy (le Tobler-Lommatzsch n'en fournit pas de nouveaux) proviennent tous de l'*Ovide moralisé*; c'est le latin *aptificare*; et A. Thomas d'abord [1], le *FEW* ensuite (I, 113) nous apprennent qu'il s'agit d'un mot particulier à l'Ouest (Maine, Anjou, Aunis, Saintonge, Poitou, Vendôme) et au Centre (Bourbonnais et Jaubert). Il appartient aussi au franco-provençal, mais le franco-provençal est naturellement exclu comme lieu d'origine de notre poème.

4) On lit au vers 3221 du livre VIII : « Un grant chesne gros et *ralu* ». Godefroy a bien le mot, mais il n'en cite que deux exemples tirés de Béroald de Verville, dans son *Moyen de Parvenir* (il y en a, en réalité, au moins un autre, cf. le lexique de l'éd. Ch. Royer); il traduit par « gai, éveillé, gaillard, content, réjoui », et ce sens paraît convenir au contexte, l'adjectif étant appliqué à des personnes; il ne convient pas appliqué à un chêne, surtout si l'on pense que le vers français traduit un *ingens annoso robore quercus* d'Ovide, VIII, 743. Le *FEW* X, 83, qui ne connaît pas le *ralu* de l'*Ovide moralisé*, a groupé sous **rasclare* quelques références sur un *ralu* dialectal et qui est de l'Ouest; ses relevés vont de l'Anjou à l'Yonne, par Blois, Vendôme, Orléans, le Berry et le centre (c'est-à-dire Jaubert). Il faut ajouter à cette liste la Sologne (Hubert-Fillay et Ruitton-Daget) et surtout, plus à l'Ouest, un *rallut* donné pour Angoulême par

1. *Mélanges d'étymologie*, p. 7-8.

le Glossaire de Musset. L'adjectif est glosé par « raboteux, rugueux » ou bien (s'appliquant à un arbre) « noueux, mal venu ». Toutefois, dans le Berry, un arbre *rallu* peut être un « arbre couvert de fruits » ; à Angoulême, la glose est : « tout en jambes, branchu », et en Anjou elle est « dru » (à Lué). Même s'il subsiste quelque incertitude sur la valeur du terme dans le texte médiéval, il est bien évident que nous sommes en présence du même mot, mot qui est aujourd'hui encore spécifiquement un mot de l'Ouest.

5) Aux vers IV, 6523 et 6535 au moins (et peut-être ailleurs), nous trouvons, toujours dans le même texte, *pile*, du lat. *pila* employé avec le sens « tronc d'un arbre (sur pied) ». Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'article correspondant du *FEW* VIII, 475, qui n'a relevé ce sens que dans les parlers actuels de la Vienne, de l'Indre-et-Loire, de l'Indre, du Cher, de l'Allier, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

6) A plusieurs reprises, par exemple à IV, 2040 ou VIII, 2923, notre auteur emploie le mot *resche* (en rime avec *fresche*) ou *roiche* pour désigner une plante aquatique, une plante de marécage (coordonné à *jonc* et *roseau*). Nous sommes en présence du mot que Godefroy a enregistré sous *rousche*, avec le sens de « laîche, roseau », et dont il a donné un exemple, au reste douteux, tiré d'un fabliau anglo-normand et trois exemples empruntés à des textes d'archives, originaires de la Rochelle et du Loiret (ce dernier daté de 1685). Le *FEW*, qui ne connaît pas non plus nos exemples, lui a consacré un article sous **rusk* au tome XVI, p. 764; les représentants du thème couvrent aujourd'hui essentiellement l'Ouest de la France, depuis Nantes jusqu'au Bourbonnais, avec une pointe vers le département de la Loire et, surtout, vers l'Yonne. On ajoutera, au *FEW*, le témoignage de Drouillet, pour les Amôgnes, dans le Nivernais : *rauche* « jonc coupant poussant dans le marécages ». Ici encore, il s'agit d'un mot dialectal, nettement localisé, comme le constate le *FEW* lui-même, d'ailleurs.

7) Enfin, afin de ne pas prolonger cet exposé outre mesure (la démonstration de l'origine de l'*Ovide moralisé* me paraissant assurée), je terminerai par un dernier mot. Par deux fois, au moins, aux vers III, 1930 et V, 2051, notre auteur emploie le verbe *asseer*, qui a embarrassé l'éditeur, lequel en donne la traduction erronée de « tourmenter » et qui, d'ailleurs avait déjà dérouté les scribes, à en juger par les variantes. Le sens est pourtant évident; je ne prends que le premier passage. Il y est question de la fontaine de Narcisse; cette fontaine, dit l'auteur, est

l'image du monde et de ses tromperies, c'est la fontaine « *qui plus assee* » ceux qui y boivent, c'est-à-dire « qui augmente la soif de ceux qui y boivent ». Le second exemple est aussi clair et confirme le premier. Nous avons donc affaire à un verbe *asseer* « donner soif », non relevé jusqu'ici et qui correspond à un type schématique *ad* + *sitis* + *are*. Cette formation est bien connue [1]. Elle est particulièrement bien implantée en franco-provençal, mais se rencontre aussi en provençal; par contre le français du Nord l'ignore totalement; il a gardé, lui, l'adjectif *siticulosus* et un verbe **siticulare*. Ce n'est évidemment pas, ici non plus, au franco-provençal que l'auteur de l'*Ovide moralisé* doit la connaissance de ce mot, qu'il emploie, on a pu le remarquer, sous une forme parfaitement francisée. Il s'agit évidemment, chez lui, d'un mot-relique, qui a appartenu à cette bordure sud des parlers français, au Sud de la Loire, face aux variétés provençales, région qui a dû être longtemps une région mixte, un terrain de contestation et de lutte entre les deux grands types linguistiques qui se partagent le territoire gallo-roman. Sur cette bordure, plus ou moins en retrait ou en recul aujourd'hui, le type *ad* + *sitis* + *are* est encore présent en Poitou, dans la Dordogne, dans la Creuse et en Corrèze.

Et nous en avons ainsi terminé, provisoirement, car il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur le vocabulaire de l'*Ovide moralisé*. Ici les choses ne se présentent pas tout à fait comme dans le cas du *Florimont*. L'œuvre est beaucoup plus tardive, d'environ cent cinquante ans. L'auteur écrit un français aisé et coulant; pour lui le problème de la langue ne se posait évidemment pas, et il avait derrière lui une très longue tradition littéraire. Il n'en est que plus curieux de voir échapper à sa plume un nombre assez considérable de mots (car il y en a d'autres) qui sont nettement des mots régionaux, et qui révèlent, sans ambiguité possible, la petite patrie d'où il était originaire. Je suis persuadé, pour ma part, que si nous connaissions mieux la répartition de notre vocabulaire médiéval littéraire, nous pourrions pousser assez loin et avec plus de détail ou de finesse des enquêtes de ce genre. Il y a là un beau champ d'études pour ceux qu'intéressent les problèmes conjoints de lexicographie et de style.

Félix LECOY.

1. Cf. A. Thomas, *Romania*, 38 (1909), p. 363 et *FEW*, XI, 663.